

Centre Administratif Municipal (2, 4 et 6 rue Mégevand) - Demande de subvention pour la réalisation d'un diagnostic énergétique

M. l'Adjoint ALAUZET, Rapporteur : Les bâtiments du Centre Administratif Municipal présentent divers problèmes d'inconfort thermique en hiver et en été et leur fonctionnement nécessite des quantités importantes d'énergie et d'eau pour les climatisations. Des actions sur le bâti et sur les systèmes sont nécessaires pour diminuer les consommations et améliorer le confort des usagers.

Dans cette perspective, un diagnostic énergétique a été commandé. A partir d'une analyse détaillée des données du site, le bureau d'étude dresse des propositions chiffrées et argumentées de programmes de sobriété énergétique. Il amène ainsi le maître d'ouvrage à décider des investissements appropriés pour diminuer les coûts de fonctionnement du bâtiment tout en garantissant un confort des utilisateurs en toute saison.

Pour ce travail, le bureau d'étude s'appuie sur les outils de simulation thermique dynamique. Plusieurs scénarios seront élaborés de manière à atteindre au maximum les performances du label Effinergie et au minimum les performances du label EEA (130 à 150 kWh/m²).

Une équipe pluridisciplinaire a été souhaitée de manière à tenir compte de l'architecture des bâtiments. Le groupement H3C / Tekhné a été retenu.

La mission se déroulera sur trois mois à partir de janvier 2008.

L'ADEME et la Région seront sollicitées pour des subventions de l'ordre de 70 % du coût HT pour la réalisation du diagnostic énergétique. Le plan de financement prévisionnel de cette opération dont le coût est estimé à 34 743,80 € TTC s'établit comme suit :

- participation de l'ADEME	10 168,00 €
- participation de la Région Franche-Comté	10 168,00 €
- part Ville de Besançon, y compris TVA	<u>14 408,20 €</u>
Total TTC de l'opération	34 743,80 €

La Ville de Besançon s'engage à prendre en charge les financements non acquis.

Les dépenses seront imputées sur la ligne 23.93.2313.3613.30900.

Le Conseil Municipal de Besançon est invité à :

- se prononcer sur la réalisation du diagnostic énergétique de ces bâtiments
- autoriser M. le Maire à solliciter les subventions auprès de l'ADEME et de la Région Franche-Comté
- inscrire ces participations en recettes par décision modificative, à réception des notifications attributives, au budget de l'exercice courant, aux chapitres 13.93.1321/1322.30900
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les conventions à intervenir avec l'ADEME et la Région de Franche-Comté.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 8, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter ces propositions.

Récépissé préfectoral du 20 décembre 2007.